

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 02 décembre 2022

Date d'affichage :

Le 02 décembre 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 26

Contre : 3 (Mme Santacana, M. Leveau, M. Ravier)

Abstention : 2 (Mme Guichard, M. Prieur)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le huit décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART (à partir du point VI), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Arnel JOUBERT (suppléant de M. Frédéric SAROUILLE).

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Thierry PRIEUR à Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON et Monsieur Didier ELWART à Monsieur Thierry BOUTARD jusqu'au point V.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER, Madame Marie-France HUREAU

Secrétaire de séance : Monsieur Claude CICUTTI.

Délibération n°2022 – 12 – 16

Développement économique - numérique - touristique Tarifs 2023 Pépinière d'entreprises du Val d'Amboise

Monsieur Pascal Dupré, Vice-président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5214-16 ;

Vu la délibération n°2019-07-03 du 19 décembre 2019 revalorisant les tarifs de la pépinière d'entreprises,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 28 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 novembre,

Considérant que Val d'Amboise a mis en place une pépinière d'entreprises sur le parc d'activités du « Prieuré » à Pocé-sur-Cisse. Cette structure propose aux jeunes entreprises en phase de création ou en développement, un accueil, un hébergement, des services partagés et un accompagnement personnalisé.

L'ensemble du bâtiment d'une surface de 1 300 m² met à disposition des bureaux, des ateliers et des salles de réunion à la location ainsi qu'un service de domiciliation via la location de boîtes aux lettres.

Considérant que lors du Conseil communautaire du 11 Mars 2013 (délibération n°2013-03-11), le fonctionnement de cette structure a été précisé et les tarifs ont été votés.

Considérant qu'une révision annuelle des tarifs est prévue par les instances communautaires du Val d'Amboise,

Considérant les tarifs modifiés dans le tableau annexé à la présente délibération. Ils sont exprimés en euros et hors taxes.

Ces modifications concernent la révision des loyers et des services et pourront faire l'objet de modifications futures par décision des instances communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- **D'approuver** les tarifs 2023 énoncés, en euros HT, dans le tableau annexé à la présente délibération, qui seront applicables à compter du 01 janvier 2023.
- **D'autoriser** le Président, ou Monsieur le Vice-Président délégué au développement économique, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le Président,

Thierry BOUTARD

